

Budget «de vérité», fiscalité, institution: les grands chantiers du président S. Ibrahim Ramadani

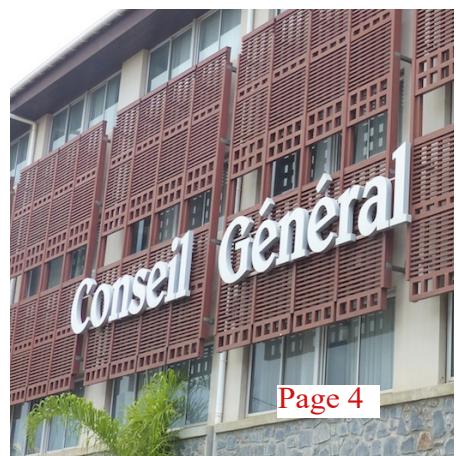


Le président Soibahadine Ibrahim Ramadani présentait ses vœux ce jeudi après-midi au conseil départemental. Des demandes à l'état, des réponses à la Cour des comptes mais aussi beaucoup d'annonces dont un nouveau régime fiscal et une refonte de l'institution départementale.

[Page 2](#)

Départementalisation

Pour l'Etat et le département, les 14 recommandations de la Cour des comptes



[Page 4](#)

11 janvier 2015

Marche pour la liberté d'expression: l'hommage des instituteurs-stagiaires de Mayotte



[Page 7](#)



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Voeux

Budget «de vérité», fiscalité, institution: les grands chantiers du président S. Ibrahim Ramadani



Soibahadine Ibrahim Ramadani veut un retour à l'équilibre des comptes dans l'année

Le président Soibahadine Ibrahim Ramadani présentait ses vœux ce jeudi après-midi au conseil départemental. Des demandes à l'état, des réponses à la Cour des comptes mais aussi beaucoup d'annonces dont un nouveau régime fiscal et une refonte de l'institution départementale.

L'ombre du rapport de la Cour des comptes planait sur le jardin du conseil départemental où le Soibahadine Ibrahim Ramadani présentait ses vœux cet après-midi. Et le président n'a pas esquivé, bien au contraire. (voir le Discours des voeux de S. Ibrahim Ramadani Discours des voeux de S. Ibrahim Rama-

dani).

En 2016, le département va se doter d'un «budget de vérité», affirme-t-il pour «en finir de façon résolu avec les pratiques du passé». Voilà qui est posé.

Car le président est d'abord revenu sur une année 2015 commencée «sous les meilleurs hospices» avec, en particulier un retour à l'équilibre budgétaire hérité de la précédente mandature. «La situation s'est avérée ensuite quelque peu problématique», a-t-il expliqué. De rapports en audits, les 16 millions d'excédents de 2014 se sont avérés «éphémères» et le «caractère insincère» du budget primi-

tif a conduit à un déficit de 48 millions en 2015 «susceptible de compromettre notre capacité d'autofinancement» sur les projets menés avec l'Etat et l'Europe, «si les solutions appropriées ne sont pas trouvées».

«J'ai voulu responsabiliser notre collectivité», pose le président qui va enchaîner les annonces. Deux moments forts vont ponctuer les prochaines séances plénaires du département : «une réponse quant à notre organisation» avec un «nouvel organigramme des services dimensionné à nos missions actuelles et à venir» et la présentation de la «feuille de route de la mandature», un plan pour les 5 prochaines années avec des orientations clairement posées.

«Décisions courageuses»

«2016 sera l'année du redressement de notre collectivité» qu'il attend... «pour la fin de l'année», avec un exercice «à l'équilibre». Mais pour cela, «des décisions courageuses devront être prises». On croit entendre une remise en question de la montée en puissance de l'indexation mais le président n'ira pas plus loin.

Répondant à une demande de la Cour des comptes, Mayotte va se doter d'un «plan pluriannuel d'investissements» qui «servira de témoin de la réalisation des engagements pris.»

Nouveau régime fiscal

Du côté de l'état, le président Ramadani compte obtenir «l'accompagnement pour trouver un financement pérenne de

notre collectivité.» Il est question de la dotation de fonctionnement qui «par simple équité» doit être alignée sur la moyenne des autres Outre-mer. Mais il veut aussi «un nouveau régime fiscal pour Mayotte» dès 2017 qui revienne sur une assiette fiscale locale qui est en «inadéquation» par rapport à la situation mahoraise. Pour cela, il va constituer un groupe de travail pour proposer un nouveau dispositif d'impôts locaux.

Concernant les dossiers sociaux, après le rapport de l'inspection générale des affaires sociales, le président ira à Paris «plaider notre cause» et «obtenir les dotations dont Mayotte a été injustement privée».

Statut de collectivité unique

Ramadani promet une «politique volontariste» pour la formation des agents mais aussi une nouvelle gouvernance pour «mettre fin à nos pratiques de loups solitaires et apprendre à chasser en meute», selon la formule du sénateur Thani Mohamed, avec le dialogue et la concertation qui seront les préalables au travail du département. Il annonce d'ailleurs 3 conférences : celle des exécutifs locaux, celles des assemblées consultatives et celles des assemblées consulaires.

Enfin, surprise : le président ne se satisfait pas du statut de «conseil départemental», hérité de l'histoire. Il «milite fortement pour la reconnaissance pour Mayotte d'un statut bâti sur le modèle de collectivité unique», déjà opérationnel en Martinique ou en Guyane. Cette

organisation donnerait d'autres leviers à la collectivité. Il veut rapidement proposer un «schéma politique» au gouvernement pour que ce chantier institutionnel aboutisse dès 2018. Un groupe de travail doit commencer à plancher au début du deuxième trimestre.

Le président n'a ni pétrole et ni argent mais il a des idées. Pour ces premiers vœux, c'est donc un homme résolument engagé dans le combat pour sortir l'institution qu'il préside de l'ornière qui a pris la parole. Pour ceux qui en douteraient encore, l'homme semble bien décidé à faire changer Mayotte d'époque mais aussi à laisser une trace durable à la tête du département.

RR



LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Social

Total : contrairement aux rumeurs, la grève est bien suspendue



Alors que la rumeur d'une reprise du mouvement de grève chez Total circule, y compris chez les pompiers de certaines stations, le mouvement est bel et bien suspendu depuis ce jeudi matin.

La CFDT et FO «se sont mis d'accord pour suspendre et profiter de l'avancée des négociations pour mieux assurer le dialogue social», indique El Anziz Hamidou, de Force ouvrière. La réunion d'hier à la DIECCTE a en effet permis aux syndicats d'y voir plus clair sur le maintien de l'emploi, le rôle des DAC (distributeurs automatiques de carburants) ou encore les formations et la professionnalisation du métier de pompiste. «Il reste encore beaucoup de travail, beaucoup de réunions techniques qui vont prendre du temps et ça ne serait pas bien de prendre les usagers en otages», précise El Anziz Hamidou.

En plus de dialogue renoué, la suspension du mouvement est aussi la conséquence de la faible mobilisation observée ce jeudi matin. Direction et syndicats ont d'ores-et-déjà plusieurs réunions de travail calées dans leurs agenda.

Départementalisation

Pour l'Etat et le département, les 14 recommandations de la Cour des comptes



Un département qui avoue ses difficultés à financer le Contrat de projet et les fonds européens

Alors que la Cour des comptes a publié son rapport en forme de bilan des premières années de la départementalisation, l'action du département et de l'Etat sont pointés du doigt.

Avec son rapport, la Cour des comptes place aussi bien l'Etat que le département face à leurs responsabilités dans la situation dans laquelle se trouve Mayotte. Chacun en prend pour son grade mais ne réagit pas de la même façon. Alors que le ministère des Outre-mer a rédigé une réponse de 4 pages à la Cour puis une note aux rédactions pour défendre vigoureusement l'action de l'Etat, le Département, lui, s'est contenté de 2 lignes : «À la lecture

du rapport transmis, le conseil départemental n'a pas de réponse particulière à apporter, partageant l'essentiel des analyses qui y figurent.» Dans l'univers feutré de la Cour des comptes, un tel message pourrait s'apparenter à un bras d'honneur.

Et pourtant, ce travail de la Cour est instructif à bien des égards. Du côté du département, le rapport souligne de nombreux problèmes et en premier lieu une administration «insuffisamment adaptée» alors qu'elle exerce désormais l'ensemble des compétences d'un département et d'une région d'outre-mer, «avec quelques exceptions significatives telles que la construction et l'entretien des

collèges, des lycées ou des routes nationales».

Effectifs trop nombreux et mal positionnés

Le rapport pointe «des effectifs pléthoriques affectés aux missions de soutien, au détriment des missions d'intervention et des domaines stratégiques». Ce sont 2.762 agents qui sont répartis dans pas moins d'une «trentaine de directions regroupées en cinq pôles opérationnels correspondant aux grandes missions de la collectivité (action sociale ; économie et développement durable ; aménagement du territoire ; services à la population ; formation-enseignement et recherche) et deux pôles de soutien (ressources-moyens généraux ; finances).

Avec 659 agents à eux deux, les pôles ressources-moyens généraux et finances concentrent 23,9 % des agents du Département, alors qu'habituellement ce ne sont que 10 à 15 % des effectifs. La direction logistique et moyens, «notoirement en sureffectif», compte à elle seule 424 agents. «Cette situation n'empêche pas certains pôles de disposer d'agents affectés aux mêmes tâches», relève la Cour.

Six agents pour les affaires européennes

En revanche, avec 663 agents, le pôle action sociale ne représente à l'inverse que 24 % des effectifs, bien qu'il porte l'une des principales compétences du Département. Ils représentent généralement un tiers du personnel dans un département. Et on ne trouve que 6 agents à la direction des affaires européennes alors qu'elle

«a vocation à servir de courroie de transmission entre la collectivité et l'Europe».

«Compte tenu des enjeux stratégiques que représentent l'éligibilité aux fonds européens et le CPER pour le territoire, le Département devrait être doté de services mieux positionnés et d'effectifs renforcés pour assurer le suivi effectif des dossiers relevant de ces domaines.»

Actuellement, seules 49% des dépenses du département sont consacrées aux politiques publiques et ce sont les dépenses d'équipement qui servent de «variable d'ajustement». Le rapport note qu'à «défaut de contenir les dépenses de personnel», entre 2010 et 2012, «les dépenses annuelles d'équipement ont été divisées par deux et ramenées à 16 M€, les subventions d'équipement divisées par trois et limitées à 3,5 M€».

Mayotte bien moins dotée que les autres DOM

Lorsque la Cour regarde du côté de l'Etat, les critiques aussi sont nombreuses. Certes, la Cour note que l'Etat est engagé dans un effort de rattrapage pour Mayotte, mais il est loin d'être réalisé. L'«effort budgétaire de l'Etat» par habitant dans les DOM est de 6.420 euros en Guyane, 5.331 euros à La Réunion mais de seulement 3.964 euros à Mayotte.

«Un alignement du niveau de dépenses par habitant par exemple sur celui de La Réunion nécessiterait un effort budgétaire supplémentaire de 307 M€ par an, en retenant la population de l'année 2014, soit une nouvelle augmentation de 34 %».

La Cour met tout de même en garde l'Etat sur «un risque majeur de dérapage» financier lié, en partie, à la montée en puissance des compétences du département et des divers dispositifs déjà transférés, comme par exemple le RSA. Pourtant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont bénéficie Mayotte reste très éloignée du niveau des autres DOM. Elle est de 473 euros par habitant à La Réunion par exemple contre 130 euros par habitant à Mayotte.

Actions «colossales»

Le gouvernement, par la voix de George Pau-Langevin souligne tout de même les actions «colossales» entreprises «pour remédier aux inégalités les plus criantes auxquelles fait face ce territoire si particulier», rappelant les investissement dans le domaine de l'éducation ou encore les 200 millions d'euros d'investissements d'ici à 2020 «dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, du logement et la santé.»

«La départementalisation n'est pas l'affaire d'un quinquennat. Il appartient aux services de l'Etat de définir une trajectoire pour Mayotte et c'est la feuille de route signée par le Premier ministre le 13 juin 2015, Mayotte 2025», indique la ministre des Outre-mer.

Quant au département, il aura l'occasion de sortir de son mutisme aujourd'hui. Alors que le président Ibrahim Ramadani présente ses vœux ce jeudi, il apportera probablement la première réaction officielle de la collectivité.

Au final, la Cour des comptes

fait donc 14 recommandations, adressées au département, à l'Etat mais aussi aux communes. Les voici :

1. au Département : suivre avec attention la délégation de service public du port de Longoni, afin de mesurer et d'accompagner les retombées économiques pour Mayotte, de maintenir une vigilance constante sur les risques et d'être en mesure de reprendre les actifs du port au bout de 15 ans dans les conditions prévues par la délégation.

2. à l'Etat : à l'occasion de la mise en œuvre du plan « Mayotte 2025 », définir un pilotage approprié de la départementalisation, dans toutes ses dimensions (notamment juridiques et financières), tant au niveau central que local, afin de mettre en œuvre de façon séquencée les priorités définies ;

3. à l'Etat et au Département : régler, à la faveur de la mise en place d'un établissement public foncier, les problèmes fonciers posés par la départementalisation, notamment la question de la partition des domaines entre l'Etat et le Département ;

4. à l'Etat : consolider les bases de la fiscalité directe locale, en sollicitant le concours des communes afin de définir une dénomination systématique des voies et un numérotage des habitations qu'elles desservent.

5. à l'Etat : assurer une programmation pluriannuelle de l'effort budgétaire et financier de l'Etat en faveur de Mayotte, associée à des objectifs concrets et mesurables ;

6. à l'Etat : définir un cadre de fi-

nancement pérenne des collectivités mahoraises, en réglant notamment la question de la répartition de l'octroi de mer, cadre qui sera ajusté à chaque transfert réel de compétences ;

7. au Département : réorganiser son administration départementale afin d'améliorer le système actuel de chaîne de contrôle des dépenses autour d'une fonction support unifiée, d'une part, et, d'autre part, articuler les services autour d'équipes aux missions opérationnelles bien identifiées ;

8. au Département : fixer un objectif de réduction de la part des dépenses de personnel en pourcentage des charges de fonctionnement et, au sein de celles-ci, des personnels de soutien, et s'y tenir ;

9. au Département : dégager, d'une part, des moyens suffisants pour les interventions dans le domaine de ses compétences obligatoires et, d'autre part, une capacité d'autofinancement suffisante pour conduire les programmes d'investissement utiles, notamment en cofinancement ;

10. au Département : définir et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement ;

11. aux communes : redresser leur situation financière, en fixant un objectif de réduction de la part des dépenses de personnel en pourcentage des charges de fonctionnement, et développer l'intercommunalité afin de mutualiser les compétences et les services de soutien, sans que cela ne se traduise par des recrutements supplémentaires.

12. à l'État, au Département et aux communes : définir et mettre en œuvre des actions prioritaires en matière d'équipements de base (eau, assainissement, résorption de l'habitat insalubre), dans le cadre du plan « Mayotte 2025 », selon un calendrier réaliste et suivi et en saisissant les opportunités ouvertes par l'accès aux fonds européens structurels et d'investissement ;

13. à l'État et aux communes : accompagner la mission des communes de constructions scolaires du premier degré en confiant à l'État, à travers la mise en place d'une agence technique, la maîtrise d'ouvrage déléguée ;

14. au Département : exercer pleinement sa compétence obligatoire en matière d'ASE

Téléphonie

Mireille Hélou prend la tête d'Orange Réunion Mayotte



*Mireille Hélou
(Photo: Orange)*

Mireille Hélou succède à Eric Bouquillon et devient directrice d'Orange Réunion Mayotte. Elle est directement rattachée à Fabienne Dulac, la directrice exécutive Orange France et directrice générale adjointe du Groupe. Dans notre région, Mireille Hélou est responsable de la satisfaction des clients d'Orange, de la performance commerciale et économique ainsi que de la qualité du climat et des relations sociales.

A ce poste, elle est également chargée de la bonne intégration d'Orange dans le tissu économique et institutionnel local dont l'entreprise est un maillon essentiel avec environ 1000 salariés dans les deux départements.

Dans un communiqué diffusé par le groupe, Mireille Hélou indique qu'elle sera «particulièrement attachée à la qualité de service, à la proximité avec nos clients et au développement des usages numériques sur l'ensemble des marchés en m'appuyant sur la très forte présence de nos équipes au côté des Réunionnais et des Mahorais. L'expérience clients est ma priorité. Avec l'arrivée récente de La Fibre Orange à la Réunion et de la 3G à Mayotte, je poursuivrai avec

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

les équipes d'Orange le déploiement du très haut débit dans le but de continuer à aménager ces territoires, en utilisation le meilleur des technologies qui sont à notre disposition aujourd'hui.»

Agée de 45 ans, Mireille Hélou est diplômée de l'université américaine de Beyrouth et évolue depuis plus de 15 ans dans le Groupe Orange. Elle y a occupé diverses fonctions de direction dans les domaines de la vente, des achats et de la transformation, notamment sur la zone AMEA (Afrique et Moyen-Orient) ces 5 dernières années. Elle dispose également de neuf années d'expérience acquise dans la vente et le marketing en dehors du Groupe. Depuis 2013, Mireille Hélou était directrice du marché Entreprises à Orange Telkom Kenya.

Orange Réunion Mayotte font partie d'un groupe devenu l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 39 milliards d'euros en 2014 et 157.000 salariés au 30 septembre 2015, dont 98.000 en France. Présent dans 28 pays, le Groupe servait 263 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2015, dont 200 millions de clients du mobile et 18 millions de clients haut débit fixe.

Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

11 janvier 2015

Marche pour la liberté d'expression: l'hommage des instituteurs-stagiaires de Mayotte



Le « mur de la liberté d'expression » du CLEMI rassemble les productions d'élèves et d'étudiants de la France entière

Le JDM a participé à la session «expression» organisée par le centre universitaire de Dembéni à destination des instituteurs-stagiaires actuellement en formation. A cette occasion, certains de ces étudiants ont découvert l'écriture journalistique. Voici l'article qu'ils ont écrit pour raconter les deux jours de ce module.

En début de semaine, 80 futurs enseignants étaient plongés, au centre universitaire régional de Mayotte, dans la production d'informations pour la radio et le web sur le thème de la liberté d'expression, à l'occasion de la commémoration de la marche du 11 janvier 2015. Globalement, ce module expres-

sion était divisé en 4 ateliers.

L'atelier théâtre proposait de s'exprimer par le corps, la voix, les gestes et les émotions. L'atelier affiche associait texte et images : un travail spécifique en arts visuels a été développé. Le chant, le rythme ont permis à ceux qui participaient à l'atelier musique de dire leurs sentiments. En recueillant des infos pour produire à la radio et sur le web, les participants ont débattu puis sélectionné en les hiérarchisant les contenus qu'ils voulaient diffuser.

Un micro-trottoir révélateur

A l'occasion de la préparation

d'un son pour Mayotte 1ère, les stagiaires ont constaté que la liberté d'expression et le 11 janvier n'évoquaient pas grand-chose. « Je ne suis pas sûr ; je pense que le 11 janvier, c'est les attentats de Charlie Hebdo », déclare un étudiant. « Je ne sais pas ; c'est la marche blanche de Charlie Hebdo ? » a demandé un autre. Pour les formateurs, c'est une surprise. Pour les stagiaires, ce n'est pas étonnant.

A Mayotte la liberté d'expression ne va pas de soi

La liberté d'expression est possible à condition de pouvoir communiquer, d'échanger dans le respect mutuel. Mais pourquoi donc la journée du 11 janvier n'évoque rien à Mayotte ? Est-ce par manque d'informations ? Ou bien est-ce lié à des difficultés à s'exprimer ? La distance géographique joue-t-elle un rôle ? Manifestement la population de Mayotte n'a pas saisi les enjeux du 11 janvier 2015. Elle n'a pas non plus la culture de la manifestation, aussi paisible soit-elle.

Des productions visibles sur «le Mur de la Liberté d'expression»

Cette session de formation a abouti à la diffusion des productions des stagiaires sur le «Mur de la liberté d'expression» en partenariat avec le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information). Ce mur virtuel permet à tous de poster son témoignage et de lire les contributions nationales. La liberté d'expression ne réside-t-elle pas dans ce genre de support ?

Les instituteurs-stagiaires pour le JDM

Interco'

Zaïnoudine Antoyissa, 1er président de la communauté du centre-ouest



Zaïnoudine Antoyissa, premier président de la CCCO

La toute nouvelle communauté de communes du centre-ouest (CCCO) tenait son premier conseil communautaire ce jeudi matin à Tsingoni. Un savant dosage de postes et de missions entre 5 communes.

A Tsingoni, la capitale. A Chiconi, la présidence. A Sada, Ouan-gani et Mtsangamouji, les vice-présidences. Jusque tard hier soir, les représentants des cinq communes ont discuté des détails pour mettre sur les rails la CCCO, la communauté de commune du centre-ouest de Mayotte. Et c'est une homme qui n'en fait pas partie qui a ouvert la séance d'installation en plein air. Mohamed Bacar, le maire de Tsingoni, n'est pas dans la liste des nouveaux conseillers com-

munautaires. «Je fais confiance ! Ce n'est pas une personne qui travaille mais toute une équipe!» disait-il fièrement.

Une élection à l'unanimité

Il sait qu'il a emporté la première décision d'importance : c'est Tsingoni qui sera la capitale du nouvel ensemble. «C'est une rupture avec les anciennes pratiques individualistes. C'est une nouvelle gestion de moyens que nous allons mobiliser pour le cadre de vie de nos administrés. Et nous allons devoir apprendre à mutualiser nos moyens, nos efforts, nos ressources pour créer les effets qui vont impulser nos politiques économiques, sociales et culturelles», affirmait-il devant les 38 conseillers qui s'apprétait



Les maires de Chiconi Mtsangamouji Sada entourés des conseillers communautaires et des conseillers départementaux

à pourvoir les postes.

C'est donc Zaïnoudine Antoyissa, le maire de Chiconi, qui devient le premier président de la nouvelle institution. A ses côtés, 9 vice-présidents dont Anchya Bamana (Maire de Sada qui devient 1ère vice-présidente), Said Maanrifa Ibrahima (maire de Mtsangamouji, 2e VP), Mikidachi Abdou (3e VP) et Ali Ahmed-Combo (Maire d'Ouangani, 4e VP).

«Je suis très content que ce vote se soit déroulé à l'unanimité et j'ai bien compris le message. Je serai à l'écoute de tous les conseillers communautaires», a tenu à dire le nouveau président.

Une première année de mise en place

Le conseil communautaire de la CCCO est composé de 38 membres et chacune des communes est représentée au prorata du nombre d'habitants : 6 pour Chiconi, 6 pour Mtsangamouji, 8 pour Ouangani, 9 pour Sada et 9 pour Tsingoni.

Elle a pour missions obligatoires le tourisme, le développement économique et la gestion des déchets, et ses membres ont également choisi de la doter de compétences sur la voirie, le logement et le cadre de vie, les actions dans les domaines sportifs, culturels, les écoles maternelles et primaires, les services liés à la petite enfance, la politique de la ville et les NTIC, les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Durant la première année, la CCCO, comme les autres communautés de communes, va s'attacher à mettre en place son fonctionnement et à apprendre à gérer personnels, matériels et locaux détachés ou transférés depuis les communes. L'institution commencera vraiment à tourner à plein régime l'an prochain, lorsqu'elle percevra l'intégralité de sa dotation. Pour son premier exercice, elle n'en touchera en effet que la moitié.

RR

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.